

Stratégie
régionale
européenne

2016 / 2021

EU-
ROPE

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE



sommaire

- 1. PORTER LES PRIORITÉS RÉGIONALES
SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE p 9**
- 2. OPTIMISER LES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENTS
EUROPÉENS EXISTANTES ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES
POSSIBILITÉS DE MOBILISATION DE FONDS EUROPÉENS .. p 19**
- 3. PROFESSIONNALISER LES PROCÉDURES TANT
EN INTERNE QU'EN EXTERNE POUR OPTIMISER
LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE p 31**

Une Europe plus utile pour une Région plus efficace

De l'agriculture à la recherche et l'innovation en passant par le développement industriel ou la mobilité internationale des étudiants, l'Europe est un acteur incontournable pour la Région et un partenaire que nous devons mobiliser au service de nos territoires et de ses habitants.

Car aujourd'hui plus que jamais, nous devons activer tous les leviers pour renforcer la croissance dans nos cinq départements, des fonds européens dont la Région assure la gestion aux nombreuses opportunités de financement offertes par l'Europe. Ces opportunités, nous devons les saisir davantage. Pour soutenir les projets ligériens naturellement, en particulier ceux qui créent de l'emploi et de la croissance, mais également pour contribuer, à notre échelle bien sûr, à la construction d'une Europe plus en phase avec les attentes et les préoccupations des citoyens, à travers des projets concrets et stratégiques pour l'avenir de nos territoires.

C'est dans cet esprit que nous avons conçu cette stratégie régionale avec une volonté : œuvrer sans relâche pour une Europe utile et une Région plus efficace.

Bruno RETAILLEAU
Président du Conseil régional
des Pays de la Loire

Présente dès la signature de l'Acte Unique en 1986, la politique européenne à l'égard des Régions s'est progressivement développée, faisant passer les acteurs régionaux d'un statut de simples bénéficiaires des actions européennes à un statut de partenaires des institutions européennes, et même de gestionnaires des fonds européens. Ainsi, en France, les Conseils régionaux assurent aujourd'hui la gestion de certains fonds européens comme le FEDER, le FEADER ou même une partie du FSE.

Si cette relation entre l'Union européenne et les Régions ne doit pas être exclusive – le rôle des États étant non seulement essentiel sur le plan économique mais primordial sur un plan démocratique – elle constitue **une nécessité pour nos territoires**, en particulier pour les Pays de la Loire. En effet, la constitution de grandes régions dans le cadre de la réforme territoriale, le positionnement périphérique des Pays de la Loire, l'impact stratégique des politiques européennes sur des secteurs clés de notre économie régionale (transports, énergie, agriculture, industrie agroalimentaire, pêche, numérique, santé/biotechnologie, etc.), mais également la raréfaction de l'argent public ; toutes ces réalités sont autant d'**éléments qui nécessitent que notre région pèse davantage en Europe**, et plus spécifiquement auprès des institutions européennes.

Cette nécessité pour la Région doit s'inscrire dans **une nouvelle feuille de route régionale** élaborée à partir d'un double constat :

– **Un constat au niveau régional** tout d'abord. Par souci d'efficacité, la nouvelle majorité a en effet souhaité établir un diagnostic interne sur les politiques européennes de la Région. Ce travail d'analyse a permis d'identifier un certain nombre de forces mais également de faiblesses dans la stratégie européenne de notre collectivité qui ne tire pas assez profit des opportunités offertes par l'Union européenne en comparaison des régions voisines. À titre d'exemple, la participation de notre Région au programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » est largement inférieure à celle de la Région Bretagne : 1,9 % pour les Pays de la Loire contre 4,6 % pour la Bretagne sur l'ensemble de la France. Autre illustration du manque de mobilisation de notre collectivité : si l'on s'en tient aux nouveaux périmètres régionaux, les Pays de la Loire sont arrivés au 6^e rang sur 8 concernant les deux premiers appels à projets du programme INTERREG Europe du Nord-Ouest (ENO), en nombre de partenaires ayant déposé un projet. Ce déficit dans l'action européenne régionale a deux causes principales. Tout d'abord, la Région s'est sans doute trop dispersée, agissant sans véritables priorités définies en amont. Ensuite, notre collectivité ne s'est pas dotée de moyens suffisants en termes d'influence et de lobbying. C'est la raison pour laquelle la nouvelle majorité régionale a souhaité fixer des priorités claires, en recentrant nos efforts sur la recherche de financements européens au service de l'emploi et de la croissance, tout en renforçant nos outils d'influence pour peser davantage, notamment en amont des décisions de la Commission européenne.

– **Un constat au niveau européen ensuite**. L'Union européenne est aujourd'hui confrontée à une défiance dont la montée progressive a conduit au « Brexit » en juin 2016. Défiance qui s'est développée sur ce sentiment largement partagé que l'Europe se construisait de plus en plus à l'écart des citoyens européens, sans tenir compte des réalités européennes. Un sentiment malheureusement validé par certaines dérives technocratiques ou certaines décisions économiques ayant accentué les effets négatifs de la globalisation, comme la directive sur les travailleurs détachés par exemple. Perçue trop souvent comme omniprésente dans la vie des peuples européens mais impuissante à les protéger, l'Union européenne peine à regagner la confiance de cette partie des Européens qui aujourd'hui la condamne, rendant ainsi inaudibles les discours légitimes sur ce qu'elle peut apporter. Dans ce contexte, il apparaît clairement que pour renouer avec les Européens, l'Europe doit faire la démonstration de sa nécessité et de son efficacité. L'Europe de demain ne se construira pas par le verbe mais par la preuve, pour montrer aux Européens qu'elle peut répondre concrètement à leurs attentes.

Cette Europe utile, notre Région peut, à son échelle, contribuer à la forger : en rapprochant les projets ligériens des financements européens, en activant de manière plus volontariste les leviers de croissance et d'influence dont elle dispose, en obtenant des résultats concrets sur le front de l'emploi grâce à une véritable mobilisation des fonds européens.

Une Europe utile pour une Région plus efficace, c'est le sens de cette nouvelle stratégie régionale européenne qui nécessite à la fois :

- des priorités à cibler,
- des opportunités à saisir,
- et des outils à renforcer ou à construire.



© Région des Pays de la Loire – PP. Fourny

1

PORTER LES PRIORITÉS RÉGIONALES SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE

Pour que l'Union européenne contribue plus efficacement au développement de l'économie dans la région, il importe tout d'abord, pour une action vraiment efficace et effective, que la Région se focalise sur les dossiers à fort enjeu sur son territoire. Dans ce cadre, le lobbying maritime atlantique devra être optimisé, notamment suite à l'accès de la Région à la Présidence de la Commission Arc Atlantique (CAA). L'accent sera également mis sur la mobilité des jeunes ligériens qui constitue indéniablement un atout pour l'emploi.

I. SOUTENIR LES DOSSIERS À FORT ENJEU RÉGIONAL POUR UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE ET INNOVANTE

Plusieurs dossiers prioritaires ont été identifiés par la Région dans la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) ou dans le cadre des nouvelles orientations politiques de la majorité actuelle (technologies avancées de production, industries maritimes, agriculture, agroalimentaire, etc.).

Compte tenu de leur importance pour la région en termes de développement économique, ces dossiers prioritaires doivent être défendus à Bruxelles. Toutefois, pour une action plus efficace et pour éviter de disperser nos efforts, la majorité veut cibler quelques domaines clés qui feront l'objet d'une action renforcée à Bruxelles.

Secteurs d'activités structurants pour la région et dont le développement et les intérêts sont fortement liés aux travaux européens

Les Pays de la Loire constituent une région industrielle de premier plan au niveau national et européen. Il convient dans ce cadre de profiter au maximum des opportunités offertes par l'Europe pour accompagner certains acteurs dans leurs démarches d'internationalisation et de recherche de financements. L'objectif est de mettre l'Union européenne au service de l'économie de la Région, afin que l'Europe soit un moyen dans ces secteurs d'activités clés de créer et de développer des compétences et de la richesse sur notre territoire.

L'industrie de manière générale et la nouvelle économie industrielle, les transports, l'énergie, le numérique, la formation, l'agriculture, la pêche, la santé/biothérapies constituent autant de secteurs d'activités structurants pour la Région et sur lesquels il convient de mettre en place des actions ciblées au niveau européen. Pour chacun de ces secteurs tout particulièrement, un accent sera mis sur les opportunités notamment financières que l'Union européenne offre et qui sont jusqu'à présent sous exploitées, tant par la Région que par les acteurs locaux.

La recherche et l'innovation constituent dans ce cadre une composante majeure du levier que peut représenter l'Union européenne pour ces secteurs.

L'industrie. Pour favoriser son développement en Pays de la Loire et garantir sa place au plus haut niveau européen et international, la Région s'assurera que le tissu industriel ligérien (aéronautique, robotique, agroalimentaire, sous-traitance automobile, énergie, etc.) bénéficiera du soutien nécessaire à la mise en place de collaborations et à l'obtention de financements européens pour la recherche et l'innovation.

À titre d'exemple, la Région pourra apporter son soutien au secteur robotique (entreprises, pôles de recherche, etc.) en identifiant des programmes correspondant aux besoins des différents acteurs, tel que le programme SPARC, lancé par la Commission européenne pour la mise en place de partenariats public/privé.

Transports. L'Europe constitue nécessairement un levier important à actionner pour favoriser et améliorer l'accessibilité de la région, une part importante des questions relatives à ce secteur, tant dans sa réglementation que dans le financement des infrastructures, étant décidée à Bruxelles.

Il est proposé dans ce cadre d'agir pour la **création d'un corridor véritablement atlantique**, qui relie les régions maritimes entre elles, et pour l'identification de certaines liaisons stratégiques au réseau transeuropéen de transport (RTE-T), telle que la ligne Nantes-Bordeaux. Pour avoir plus de poids, le levier européen devra à cet égard être actionné de concert avec le levier national et en coordination avec les autres régions concernées.

Pour être pleinement favorisé, le transport maritime doit pouvoir bénéficier d'une réglementation appropriée quant au développement des activités portuaires et des autoroutes de la mer. La Commission Arc Atlantique constituera à cet égard un levier d'action privilégié.

Agriculture et agroalimentaire. L'agriculture et l'agroalimentaire constituent également un pilier du développement territorial de la Région. L'industrie agroalimentaire en Pays de la Loire est le 1^{er} secteur industriel (une terre de production agricole couplée à un territoire d'innovations agroalimentaires). La **Région investira les réseaux européens idoines pour appuyer ses priorités en matière d'agriculture et d'agroalimentaire**. En particulier, elle s'engagera pleinement dans l'AREPO¹ pour influencer les politiques européennes et développer des projets sur les produits d'appellation et de qualité, accompagner la politique du « manger local » et soutenir le développement de la production biologique en Région.

L'AREFLH² sera également un relais important pour suivre les instruments européens sur les marchés des fruits et légumes régionaux, et lancer de nouveaux projets sur ces produits.

Sur toute la chaîne alimentaire, la Région soutiendra les actions européennes du programme RFI « Food for Tomorrow » sur des priorités telles que la transition protéique, l'agriculture de précision, la sécurité sanitaire des chaînes de production et de transformation, la nutri-

¹ AREPO : Association des régions européennes des produits d'origine

² AREFLH : Assemblée des régions d'Europe fruitières, légumières et horticoles

tion-santé. Là encore la Région, par l'intermédiaire de son bureau de Bruxelles et avec les experts régionaux, développera sa participation et sa force de frappe dans les réseaux européens tels qu'ERRIN³ et ERIAFF⁴ qui lui permettront de communiquer sur les atouts et les priorités régionales et de s'investir au maximum dans les projets européens au côté des partenaires européens les plus experts dans ces domaines.

– **Pêche et aquaculture.** Avec les professionnels et ses partenaires européens du bassin maritime, la Région doit se faire le relais du secteur auprès des institutions européennes, en particulier des difficultés que les acteurs peuvent rencontrer (application du « zéro rejet » par exemple). Il s'agira de **défendre les intérêts des professionnels auprès des institutions européennes, de renforcer le dialogue et la cohérence entre les réglementations européennes et les politiques régionales de soutien à la filière et d'œuvrer pour une future politique commune de la pêche durable.**

– **Numérique.** La révolution du numérique est un gisement formidable d'opportunités en termes de technologies ou d'infrastructures pour la compétitivité des entreprises (usine connectée, nouveaux services, etc.).

Dans ce cadre, la **Région apportera son soutien aux entreprises dans leur démarche de numérisation par l'identification de financements européens** susceptibles d'être mobilisés et l'intégration de certains acteurs dans les cercles européens pertinents, notamment dans le cadre des Digital Innovation Hubs.

Parce qu'elle veut lutter contre la fracture numérique, la Région étudiera également la possibilité que le déploiement du très haut débit sur tout le territoire puisse bénéficier du plan Juncker, comme la Région Grand Est (Alsace) et la Région Hauts de France (Nord Pas de Calais) ont pu l'expérimenter.

– **Santé/biothérapies.** Les secteurs de la santé et des biothérapies s'appuient sur un tissu d'entreprises, de structures de recherche fondamentale et clinique et d'établissements d'enseignement, de plus en plus organisés (Gérontopôle, Novachild, Atlanpôle biothérapies, Cancéropôle grand Ouest, Biogenouest, etc.). À l'intersection de multiples secteurs d'activités, les enjeux ciblés sont au cœur des préoccupations européennes (développement du numérique, valorisation de la bio-ressource, soutien d'une alimentation durable, appui à la médecine personnalisée, développement des technologies génériques clés, des biotechnologies, etc.). Dans ce cadre, les acteurs locaux actifs dans ce secteur seront mieux sensibilisés sur les opportunités offertes par l'Union européenne en matière de financements et de partenariats. Ils pourront être accompagnés dans l'identification des appels à projets pertinents puis dans le montage des projets et la négociation des accords de consortium.

– **Formation.** La formation constitue également un enjeu important pour le développement économique de la Région et peut bénéficier d'un soutien de l'Union européenne, en particulier pour le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue. Des initiatives nouvelles pourront être mises en place pour répondre à des besoins spécifiques de la région. À titre d'exemple, notre collectivité a un enjeu majeur à relever pour répondre au manque de main d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'industrie navale.

La mise en place d'un programme Erasmus de la mer permettra en particulier de soutenir la formation et la mobilité d'une main d'œuvre qualifiée européenne.

Secteurs dans lesquels la région a des avantages comparatifs indéniables à défendre à Bruxelles

Sur les dossiers ligériens plus spécifiques (industrie navale, énergies marines renouvelables, végétal spécialisé, etc.), il est important, pour obtenir des résultats et être reconnu comme interlocuteurs crédibles auprès des instances bruxelloises, de mettre en place des actions de lobbying ciblées sur des sujets à fort enjeu régional, représenta un avantage comparatif indéniable de notre région au niveau national et européen.

S'agissant de l'industrie navale, il est proposé de sensibiliser les institutions européennes aux atouts de notre région dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie LeaderSHIP2020, afin de soutenir les chantiers navals et en premier lieu STX et ses sous-traitants dans leurs défis actuels (financements, recherche et innovation, formation, accès aux marchés). Une collaboration accrue entre régions disposant d'un socle maritime important (Pays basque, Poméranie, Ligurie, Finlande du Sud-Ouest, les régions du Nord de l'Allemagne, etc.) sera également envisagée ; tel est notamment l'objet du projet CLIPPER (voir ci-après).

S'agissant des énergies marines renouvelables, ce secteur innovant s'inscrit dans le cadre des objectifs environnementaux de la Commission européenne. En pointe dans ce domaine, la Région peut le valoriser pour obtenir des financements européens. Dans ce contexte, il est proposé d'accompagner la filière dans ses enjeux d'industrialisation et de développement, avec la mise en route des parcs éoliens offshore, en soutenant les entreprises à l'international.

Dans ce cadre, il conviendra d'assurer la promotion à Bruxelles de la filière ligérienne en lien avec l'Agence régionale – Pays de la Loire territoires d'innovation dans le cadre de son adhésion aux réseaux européens Wind Europe et Ocean Energy Europe et d'aider les acteurs dans le développement de futures technologies d'avenir (notamment éolien flottant) avec un appui fort en matière de recherche de financements et de partenaires européens pour des projets de recherche et développement collaboratifs.

De même, le végétal spécialisé qui comprend des productions végétales à forte valeur ajoutée (semences, arboriculture, cultures légumières, horticulture ornementale, plantes médicinales et aromatiques, viticulture, cidriculture, etc.) constitue un secteur économique très fort en Pays de la Loire. La Région compte un pôle de compétitivité spécialisé, Végépolys, ainsi que la plus grande concentration d'étudiants en sciences du végétal en France. Il convient de valoriser ces outils à l'échelle européenne. Les actions européennes cibleront donc les priorités thématiques définies dans ces clusters régionaux telles que la gestion durable de la santé des plantes, la biologie, la qualité et la santé des semences, la qualité et la valorisation des produits horticoles. Elles pourront s'appuyer sur les démarches mises en place récemment – à l'initiative des clusters, universités et collectivités territoriales néerlandaises – et auxquelles les acteurs ligériens ont été associés. Il conviendra donc, tel

³ ERRIN : European Regions Research and Innovation Network

⁴ ERIAFF : European Regions for Innovation in Agriculture, Food and Forestry

que cela est fait par les partenaires des Pays-Bas, de se donner les moyens d'être actifs au sein de ces réseaux en soutenant la participation des acteurs du territoire dans les démarches de lobbying de programmes et de projets européens.

La transition énergétique : un objectif en soi susceptible de bénéficier d'un appui important au niveau européen

La Région portant une forte ambition en matière de transition énergétique, elle veillera à ce que son positionnement soit en ligne avec les objectifs européens et que les initiatives européennes puissent venir en soutien aux actions régionales pour la mise en œuvre de la feuille de route sur la transition énergétique.

Les Pays de la Loire devront prendre part aux débats européens dans lesquels seront discutés des technologies et des standards novateurs qui pourront servir les intérêts régionaux dans les cinq piliers identifiés par la feuille de route régionale (production d'énergies renouvelables, transformation du parc immobilier vers des bâtiments à faible impact environnemental voire producteurs d'énergie, stockage de l'énergie et usages innovants, développement des réseaux électriques intelligents, transports décarbonés). Ces thèmes, ainsi que les actions qui en découleront, pourront s'inspirer d'initiatives sectorielles européennes, sur lesquelles il conviendra d'effectuer une veille technique qui puisse alimenter la réflexion régionale.

À titre d'exemple, en matière de production d'énergies renouvelables, la Région, via son Bureau de Bruxelles, suivra les développements européens concernant la future directive énergies renouvelables pour la période 2020-2030, ainsi que les dossiers concernant la production d'énergie de source éolienne, solaire, biomasse et les EMR. La création d'un fonds d'investissement régional pour développer les projets de production d'énergies renouvelables dans lequel la Banque européenne d'investissement (BEI) pourrait intervenir est également envisagée.

Concernant la transformation du parc immobilier vers des bâtiments à faible impact environnemental, la Région devra notamment prendre en compte la stratégie européenne sur le chauffage et le refroidissement présentée en février 2016, ainsi que la future directive sur l'efficacité énergétique.

De même, la région pourra se mobiliser et se servir d'initiatives telles que l'entreprise commune « Piles à combustible et hydrogène » (FCH-JU) dans son pilier sur le stockage de l'énergie.

Dans l'optique de faire du Grand Ouest une vitrine industrielle en Europe en matière de réseaux électriques intelligents, les Pays de la Loire se sont associés à la Région Bretagne dans le cadre du projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies). Ce projet a pour ambition de créer un grand réseau électrique intelligent pour l'Ouest de la France en s'appuyant sur ses atouts industriels dans le domaine du numérique, des énergies renouvelables et de la

transition énergétique. Dans ce cadre, des financements européens pourront être recherchés (notamment sous Horizon 2020) pour compléter les financements nationaux sur différentes actions spécifiques du projet.

Enfin, concernant les transports décarbonés, la Région veillera à aller au-delà des objectifs fixés par la directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et prendra part à la récente stratégie européenne pour une mobilité à faible taux d'émissions. L'objectif est de faire des Pays de la Loire la première région française en matière de mobilité électrique, avec un maillage complet de bornes pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire ligérien.

L'ensemble de ces mesures s'accompagnera d'une veille permanente des initiatives européennes mises en œuvre par d'autres régions européennes en matière de transition énergétique.

II. LA DIMENSION PARTICULIÈRE DES PROJETS MARITIMES ATLANTIQUES, « RELAYÉS » PAR LA NOUVELLE PRÉSIDENTIE DE LA COMMISSION ARC ATLANTIQUE

Située au cœur géographique de l'Arc Atlantique, la région des Pays de la Loire revendique sa spécificité maritime et sa traduction en termes de dynamique économique et d'emplois. Avec 368 km de côtes, le premier port de la façade atlantique française, un secteur de la pêche et un tourisme côtier d'importance, les Pays de la Loire peuvent se prévaloir d'être une région maritime par excellence (chantiers naval STX, 2^e terminal pétrolier de France, 2^e raffinerie de France, 1^{er} site d'essais en mer français pour les EMR, 2 500 marins-pêcheurs embarqués sur 600 navires de pêche).

La Région veut faire de son élection à la présidence de la Commission Arc Atlantique (CAA) en juin 2016 un moyen puissant de s'assurer que les politiques européennes soient mieux adaptées à sa spécificité territoriale maritime. En effet, la CAA, qui fédère les Régions autour d'un espace naturel commun et partagé tel que l'océan Atlantique, pourrait l'aider à aller vers plus de cohésion, plus de coopération et plus de « lobbying » en faveur du territoire ligérien.

Pour ce faire, la Région s'appuiera sur un programme de travail défini en début de mandature et orienté autour de quatre grandes priorités :

1/ Accroître la visibilité des Régions atlantiques auprès des instances communautaires et influencer les politiques qui impactent les territoires atlantiques

La Région poursuivra son implication pour que l'Atlantique continue de bénéficier d'une attention particulière de la part des institutions européennes, d'autant plus dans le cadre de la révision des politiques communautaires après 2020. Il sera nécessaire de s'investir dans un lobbying de haut niveau, notamment celui dédié à la stratégie maritime atlantique.

2/ Appuyer l'action de la Commission Arc Atlantique sur la mise en œuvre de la stratégie Atlantique et l'avancement du programme Interreg Espace Atlantique

De nouveaux financements vont être mis en place en 2017 par la Commission européenne pour rendre le plan d'action de la stratégie Atlantique plus opérationnel : ces financements devront être pérennisés et bénéficier aux acteurs du territoire.

3/ Mobiliser les groupes de travail pour répondre à des appels à projets européens

Les six groupes de travail de la CAA (énergies marines renouvelables, pêche et aquaculture, transports, tourisme et culture, innovation et stratégie Atlantique) auront vocation à permettre de développer des projets européens très concrets à dimension atlantique.

4/ Renforcer la mobilisation politique autour d'enjeux clés pour les Régions atlantiques dans des dossiers clés

Il s'agit essentiellement de l'accessibilité, du soutien aux filières émergentes ainsi qu'aux secteurs traditionnels (pêche et aquaculture).

Pour atteindre ces différents objectifs, la Région entend être présente dans les cercles européens en faisant notamment pleinement usage des réseaux stratégiques tels que la CRPM⁵. Présidant depuis 2011 un groupe de travail dans ce cadre (« industries maritimes pour la croissance bleue »), la Région a les moyens d'agir au niveau européen sur les problématiques spécifiques du secteur de la construction navale en Europe – emploi et formation, conditions de marché, accès aux financements, recherche et innovation – telles qu'identifiées par le rapport européen LeaderSHIP2020.

En étant actifs au niveau européen sur les questions maritimes, les Pays de la Loire veulent se placer au service des acteurs ligériens présents sur ce segment. Ils pourront trouver en la Région un partenaire et un soutien qui les amènera à profiter pleinement des opportunités européennes.

En ce sens, la création d'un programme « Erasmus de la mer », mentionné ci-dessus, sera encouragée. Cette démarche pourra s'inscrire dans la continuité du projet « Vasco da Gama » piloté par la CRPM. Celui-ci visait à permettre le développement de compétences professionnelles de haut niveau et l'amélioration de la formation et de l'éducation au sein de l'Union européenne, en particulier pour les personnes employées dans les secteurs du transport maritime afin de faire face aux défis spécifiques tels que la sécurité maritime et la réduction des impacts environnementaux. Achevé fin 2015, ce projet pourra servir de

base sur laquelle la Région pourra s'appuyer afin de mettre en place de nouvelles actions de formations, par bassin maritime.

III. LA MOBILITÉ DES JEUNES LIGÉRIENS : UN ATOUT POUR L'EMPLOI

La mobilité des jeunes ligériens constitue un atout indéniable pour l'emploi (apprentissage d'une langue, échange culturel, etc.). Elle permet de renforcer les compétences des jeunes et leur envie d'entreprendre tout en garantissant une ouverture européenne et/ou internationale. Dans le parcours d'insertion professionnelle des jeunes, cette ouverture est un facteur extrêmement favorable à leur orientation et leur insertion et contribue *in fine* à l'obtention d'un emploi.

La mise en place d'un programme de mobilité permet également à l'inverse d'attirer les jeunes talents sur le territoire par la promotion des filières d'excellence.

⁵ CRPM : Conférence des Régions Périphériques Maritimes



2

**OPTIMISER
LES OPPORTUNITÉS
DE FINANCEMENTS
EUROPÉENS EXISTANTES
ET DÉVELOPPER
DE NOUVELLES POSSIBILITÉS
DE MOBILISATION
DE FONDS EUROPÉENS**

Pour réussir à mettre en œuvre concrètement ces priorités, la Région veut maximiser les opportunités des financements européens existants et investir celles sur lesquelles elle n'est pas assez présente aujourd'hui.

Dans ce contexte, la majorité cherchera à s'investir plus offensivement dans les programmes européens qui présentent un intérêt fort pour la Région, à profiter des opportunités de financements que propose la BEI aux structures régionales et à saisir les opportunités offertes par le plan Juncker pour dynamiser ses investissements stratégiques. Enfin, pour optimiser les fonds disponibles au titre de la programmation 2014-2020, l'enjeu sera de mieux coordonner la programmation des fonds structurels avec la mise en œuvre de la stratégie régionale mais aussi de préparer l'avenir au moyen d'un lobbying offensif.

I. MIEUX S'INVESTIR DANS LES PROGRAMMES EUROPÉENS QUI PRÉSENTENT UN INTÉRÊT FORT POUR LA RÉGION

Les programmes européens (coopération territoriale européenne INTERREG ou autres programmes d'action communautaire) sont de nature à apporter des réponses concrètes aux enjeux de notre territoire. Leurs priorités croisent en effet les compétences régionales sur de nombreux domaines stratégiques (développement économique, transport, tourisme, environnement, etc.). Ils constituent une source de financement majeure. Les participations de la Région à ces projets sont par ailleurs de réelles occasions de renforcer sa crédibilité auprès des instances européennes.

Pourtant, malgré les opportunités de développement qu'ils représentent, il est manifeste que les programmes financiers sectoriels de l'Union européenne n'ont été jusqu'à présent que très peu exploités par les Pays de la Loire.

Dans un contexte marqué par une crise économique et sociale doublée d'une crise de confiance à l'égard de l'Union européenne, la Région entend désormais assumer pleinement son rôle de « facilitateur » et de levier auprès des porteurs de projets ligériens, pour leur permettre de saisir les opportunités offertes par les financements européens.

Cela implique de déployer une stratégie beaucoup plus offensive et déterminée.

Il est donc proposé de renforcer l'accompagnement de nos partenaires pour leur permettre de mieux saisir les bénéfices de la ressource européenne drainée par les programmes européens auxquels ils sont éligibles :

– **3 programmes au titre de la coopération territoriale européenne** : l'Espace Atlantique (INTERREG VB EA, représentant 140 millions d'euros de FEDER sur la programmation 2014-2020), l'Europe du Nord-Ouest (INTERREG VB ENO, 396 millions d'euros) et le volet interrégional (INTERREG EUROPE, 359 millions d'euros) ;

– **Les programmes d'actions communautaires, principalement :**

– Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation (80 milliards d'euros) : pour des actions de soutien à l'excellence de la recherche, aux technologies industrielles clés pour la compétitivité des entreprises et aux réponses aux grands défis sociétaux. Ces projets sont majoritairement des projets collaboratifs impliquant des acteurs de plusieurs pays européens ou associés, mais certains instruments permettent le financement de projets mono-partenaire plus ciblés.

D'autres dispositifs seront étudiés, tels que l'action COST (coopération européenne en science et technologie) ou l'initiative EUREKA (programme intergouvernemental qui soutient des projets innovants internationaux pour renforcer la compétitivité de l'Europe, dont l'un des sous-programmes est exclusivement dédié aux PME) ;

– COSME (2,3 milliards d'euros), afin d'améliorer l'accès au financement des PME, la compétitivité des entreprises, l'accès au marché unique et promouvoir l'entrepreneuriat ;

– ERASMUS+ pour la jeunesse, l'éducation, la formation et le sport (14,7 milliards d'euros), avec pour cible des actions pour la mobilité, l'apprentissage ou encore la coopération pour l'innovation ;

– LIFE+ pour les actions en faveur de l'environnement et du climat (3,46 milliards d'euros), et en particulier des actions de lutte contre le changement climatique, pour la défense de la nature et de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles ;

– Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, pour le financement d'infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications (30,4 milliards d'euros)

– **Les appels à projets publiés régulièrement sur différentes thématiques**, tels que les projets pilotes et actions préparatoires prévus chaque année dans le budget européen, qui ont notamment permis le financement d'un projet Erasmus des apprentis.

Depuis le début de l'année 2016, la Région s'est mobilisée sur plusieurs projets.

Elle a ainsi déposé le 5 avril 2016 avec 8 autres partenaires européens une proposition pour une action ERANET Cofund pour le développement des énergies océaniques dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'Union européenne. Ce projet, retenu par la Commission européenne le 27 juin 2016 et qu'elle cofinance à hauteur de 33 % du budget total (effet de levier de 50 % sur la participation privée), vise à lancer un appel à projets transnational avec

d'autres partenaires clés pour la démonstration et la validation de technologies d'énergies océaniques (hydrolien et houlomoteur en particulier), sujet stratégique pour la Région.

Par ailleurs, le projet CLIPPER (Creating a Leadership for Maritime industries – New opportunities in Europe), déposé par la Région en mai 2016 lors du second appel à projet du programme INTERREG Europe, est le premier projet soumis par la Région en qualité de chef de file. Ce projet est consacré à la compétitivité des PME dans le domaine des industries maritimes. Réunissant un consortium de huit partenaires issus de sept régions européennes, il a pour ambition d'améliorer les politiques publiques de soutien aux industries maritimes en travaillant sur quatre volets de la compétitivité des PME : la performance individuelle, le renforcement de la chaîne de valeur, l'internationalisation, le partage des risques (outils de financement et d'investissement). Ce projet doit aboutir à l'écriture d'un plan d'action régionale destiné à accompagner de façon opérationnelle les dynamiques industrielles. D'une durée de cinq ans, il a vocation à faire l'objet d'un cofinancement FEDER à hauteur de 75 à 85 % de son budget total (1,4 millions d'euros). Son éligibilité au soutien européen ne sera connue que début 2017.

Enfin, la Région est également impliquée dans le consortium européen d'un projet déposé au titre du premier appel à projets INTERREG Espace Atlantique. Le projet CAPITEN, dont la Région Bretagne est chef de file, porte sur la filière du nautisme, qui pèse 8,9 milliards d'euros et 85 000 emplois sur l'Espace Atlantique. Ce projet, qui a passé la première phase de sélection (seconde phase à l'automne) et dont le budget total s'élève à 3 millions d'euros, a un double objectif :

- favoriser le développement économique et l'emploi dans le nautisme par la mise en valeur des atouts naturels et culturels ;
- créer un cluster de la filière pour organiser son développement concerté et cohérent et faciliter l'émergence de produits et services innovants tout en renforçant l'attractivité des destinations.

S'ils sont prometteurs, ces exemples de financements européens recherchés par la Région sont encore trop rares. Au regard des enjeux qu'ils représentent, il est essentiel que la Région renforce son investissement ainsi que celui des acteurs locaux dans les opportunités offertes par l'Union européenne.

II. PROFITER DES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT PROPOSÉES PAR LA BEI AUX STRUCTURES RÉGIONALES

La BEI propose une gamme très large de moyens de financement (prêts, prise de participation, garantie, etc.). Elle est ainsi en mesure d'apporter un soutien financier à des projets structurants dans un grand nombre de secteurs économiques (énergie, transports, éducation, etc.).

Aujourd'hui, il apparaît que les opportunités de financement proposées par la BEI aux structures régionales sont sous exploitées en Pays de la Loire.

Il importe donc d'une part d'identifier les actions en région qui pourraient bénéficier de ces opportunités et, d'autre part, d'y faire correspondre les « outils » les plus adaptés.

En ce sens, une stratégie se met en place :

- Une personne a été nommée au sein de la direction entreprise et innovation afin d'assurer la veille des opportunités de financement offertes par la BEI et d'identifier les projets structurants susceptibles d'en bénéficier.
- La création d'un « fonds de fonds » qui regrouperait les participations de la Région dans des fonds d'investissement, les fonds de garantie régionaux et permettrait de faire levier sur des ressources externes (BEI, CDC, fonds européens) a été lancée.
- La création d'un fonds d'investissement pour la production d'énergies renouvelables, auquel la BEI et la CDC viendraient contribuer aux côtés de la Région, est en cours de discussion.

Il sera également envisagé que, pour certains investissements, le « tout subvention » soit substitué à d'autres instruments financiers in fine moins coûteux pour la Région (prêts, garantie) et susceptibles d'attirer d'autres investisseurs.

Enfin, le financement d'infrastructures via des outils financiers proposés par la BEI sera également étudié.

III. DYNAMISER LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES EN S'APPUYANT SUR LE PLAN JUNCKER

Face au constat du déficit d'investissement en Europe, la Commission européenne a lancé en 2014 le « Plan d'investissement pour l'Europe » dit « plan Juncker ». Son objectif principal est de pallier les carences du marché et de favoriser la prise de risque par les investisseurs privés. L'un des piliers du plan est de mobiliser des investissements via le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) dont la gestion a été confiée à la BEI. Le 14 septembre 2016, la Commission européenne a présenté une proposition législative portant l'objectif de 315 milliards d'euros sur la période initiale de trois ans (2015-2018) à 500 milliards d'euros d'investissements au minimum sur une période allant jusqu'à 2020, dernière année du cadre financier pluriannuel actuel.

Le FEIS a pour ambition de relancer l'investissement privé en mettant la BEI en mesure de produire un effet de levier par la garantie qu'elle apporte à des projets qui, sans cela, ne pourraient accéder à des financements de long terme. Il s'agit donc de projets risqués, d'envergure et portés par le secteur privé.

Techniquement conçu pour élargir le champ des interventions du groupe BEI grâce à la garantie de l'Union européenne, le FEIS permet de soutenir les investissements ainsi que les risques dans des domaines clés tels que les infrastructures (environnement, transport, etc.), l'éducation, la recherche et l'innovation, ainsi que le financement à risque des petites entreprises.

À titre d'exemple, les investissements suivants ont d'ores et déjà bénéficié du FEIS :

- construction et mise en production d'une usine agroalimentaire (Normandie) ;
- rénovation de bâtiments résidentiels par des propriétaires privés afin d'améliorer l'efficacité énergétique (Picardie et Ile-de-France) ;
- déploiement du très haut débit (Alsace et Nord-Pas-de-Calais) ;
- construction d'une autoroute de 24 km pour faciliter le trafic en centre-ville (Alsace).

Les outils de financement utilisés sont calibrés pour débloquer le financement des autres banques sur les projets : renforcement de crédit, dette subordonnée, dette mezzanine.

Même si les projets sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ne sont pas éligibles au plan Juncker (la qualité de leur signature éliminant de facto le facteur risque), il apparaît toutefois que près de la moitié des 15 projets français retenus comme éligibles au FEIS trouvent leur origine dans une décision publique de l'État ou de collectivités.

Dans ce contexte, il est essentiel pour les acteurs ligériens de pouvoir utiliser cet outil. Il est donc proposé :

- d'informer de manière régulière (réunions ciblées, conférences avec des représentants de la BEI, etc.) les entreprises du territoire sur les modalités d'utilisation du FEIS et les opportunités offertes (sensibilisation) ;
- d'identifier les projets structurants qui pourraient avoir vocation à en bénéficier (nouveau franchissement de la Loire, déploiement du très haut débit, etc.) ;
- d'accompagner les acteurs dans le dépôt des projets en collaboration étroite avec la BEI.

IV. MIEUX COORDONNER LA PROGRAMMATION DES FONDS STRUCTURELS AVEC LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

Les programmes européens des FESI 2014-2020 constituent un levier important d'appui aux politiques régionales. L'optimisation de l'utilisation de ces programmes doit se retrouver dans l'adéquation parfaite entre les possibilités d'intervention des FESI et les stratégies et objectifs identifiés sur le territoire régional.

Ainsi, les priorités liées à l'emploi, l'orientation, la formation et l'apprentissage constituent des domaines majeurs d'intervention du FSE, qui doit pouvoir appuyer l'objectif de qualification du capital humain en région.

De la même façon, la mobilisation du FEDER doit venir en complémentarité des politiques régionales, notamment en matière de soutien aux programmes de recherche et de développement (infrastructures et projets d'innovation), au déploiement du très haut débit sur le territoire régional, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, au soutien à la transition énergétique et à la protection de l'environnement, au développement des transports ainsi qu'au développement territorial via l'approche territoriale intégrée avec les acteurs privilégiés que sont les agglomérations de la région.

En outre, le FEADER représente un outil financier d'une importance majeure pour la compétitivité de l'agriculture ligérienne et l'accompagnement des transitions écologiques et énergétiques en accord avec les priorités que la Région s'est données pour la nouvelle mandature. Il convient d'en optimiser l'utilisation au bénéfice de la profession agricole et des territoires pour que les moyens de ces fortes ambitions puissent être réunis.

Enfin, le FEAMP constitue un levier important pour soutenir les métiers de la pêche, de

l'aquaculture et de la transformation des produits de la mer, mais aussi pour assurer la préservation de la ressource. Il contribue à la réalisation de projets d'investissement dont dépend le maintien de nombreux emplois. Aux besoins de développement et de modernisation du secteur s'ajoutent des besoins spécifiques résultant de la crise mytilicole qui appelle des solutions d'urgence. La Région assure désormais la mise en œuvre d'une part des crédits FEAMP dans un cadre de gestion déléguée, la part restante relevant des services de l'État. Dans ce cadre contraint, la Région s'assurera de la pleine utilisation des financements mobilisables et s'impliquera pour que les crédits demeurés au niveau national, en particulier dans le domaine mytilicole, soient débloqués dans les meilleurs délais.

L'objectif est de porter la Région au premier rang des autorités de gestion des fonds structurels à l'horizon 2023 (consommation des crédits européens disponibles et performance de la gestion et des programmes) et d'atteindre les objectifs de performance intermédiaires en 2019.

La revue de performance doit aussi être l'occasion pour la Région de vérifier globalement la parfaite adéquation entre les axes d'intervention définis à l'ouverture des programmes et les priorités mises en œuvre par la nouvelle majorité.

Mieux coordonner la programmation des fonds structurels avec la mise en œuvre de la stratégie régionale, c'est aussi étudier la possibilité de mobiliser une part des crédits demeurés disponibles pour la mise en œuvre d'instruments financiers nouveaux répondant aux différentes thématiques des programmes.

Pour la période 2014-2020, la Commission européenne a souhaité développer ce mode d'intervention à même de couvrir les besoins de certains acteurs, en particulier dans des activités situées à la périphérie du secteur marchand et porteuses d'un fort potentiel de croissance.

Il sera opportun d'apprécier le bien-fondé et la faisabilité de la mise en œuvre de dispositifs assurantiels en matière agricole et aquacole sous la forme d'instruments financiers spécifiques, en addition des outils d'intervention existants.

Ces travaux pourront prendre appui sur des modèles expérimentés avec succès dans d'autres régions françaises ou dans d'autres États membres de l'Union européenne. Au regard de leurs conclusions, la Région pourra se rapprocher des organismes nationaux et communautaires en charge du portage des financements identifiés afin d'examiner les modalités d'un éventuel partenariat.

V. PRÉPARER L'AVENIR AU MOYEN D'UN LOBBYING OFFENSIF

Préparation de la politique de cohésion post 2020

Dans le cadre de la préparation du cadre financier pluriannuel post 2020, une concertation est engagée par la Commission européenne sur les objectifs assignés à la politique européenne de cohésion, les moyens affectés à leur réalisation ainsi que les instruments financiers mobilisés.

C'est un rendez-vous absolument majeur, certains à Bruxelles s'interrogeant sur l'opportunité de poursuivre cette politique de soutien ouverte aujourd'hui à l'ensemble des régions et proposant plutôt de ne la concentrer que sur quelques territoires européens.

La Région devra être partie prenante de ces discussions afin de peser sur le débat global d'une part mais aussi afin de s'assurer du maintien d'un volume d'aides communautaires proportionné aux besoins des territoires ligériens et de ses moteurs de croissance et d'emploi.

Ce travail de lobbying devra être conduit avec d'autant plus de soin et d'attention que la dotation de crédits FEDER et FSE allouée a connu une diminution du montant d'aides attribuées par rapport à la dotation allouée sur la période 2007-2013.

En appui des demandes qu'elle sera amenée à porter, la Région pourra mettre en avant certains marqueurs de ses particularités économiques et structurelles, tels que la valorisation de l'économie bleue, la mise en œuvre de politiques territoriales intégrées à l'échelle de villes petites et moyennes, en interaction avec les zones périurbaines et rurales environnantes.

Les principaux acteurs ligériens de la politique européenne de cohésion pourront être mobilisés pour obtenir que soient rétablies au plus tôt les conditions d'une stabilisation des montants alloués et d'un traitement équitable.

En contrepoint du débat sur le devenir de la politique européenne de cohésion, la Région veut aussi s'engager dans les réflexions menées sur la PAC post 2020.

Préparation de la PAC post 2020

Les débats sur la future PAC, sans avoir été formellement lancés par la Commission européenne, s'intègrent dans l'agenda européen de la révision à mi-parcours du budget européen et des propositions pour le cadre financier pluriannuel post 2020. Ils montrent d'ores et déjà une réelle remise en question du budget de la PAC (d'autant plus prégnante dans le contexte du Brexit), de la légitimité de son mode de fonctionnement et de ses mesures.

Dans ce cadre, un certain nombre de questions devront être discutées avec les acteurs locaux (développement d'un système assurantiel et de gestion des risques, harmonisation des règles de financement sur celles des fonds structurels, choix d'un modèle favorable au développement d'une agriculture de proximité, choix d'un modèle favorisant l'emploi rural, choix d'un modèle favorisant les exportations, etc.) et faire ensuite l'objet d'une position claire défendue par notre Région à Bruxelles, avec le soutien d'autres régions sur des sujets convergents.

Dans ce cadre, Régions de France (Commission agriculture et développement rural) constitue légitimement un lieu de débat important sur ces questions. En concertation avec les professionnels du secteur et en lien étroit avec la Chambre régionale d'agriculture, ce dossier sera alimenté par le Bureau de représentation à Bruxelles qui fera un suivi des actualités européennes, facilitera les échanges avec les décideurs européens et s'appuiera sur les réseaux européens actifs et reconnus à Bruxelles tels que l'AREPO (produits d'appellation, agriculture biologique, circuits courts, agriculture de qualité, etc.) ou l'AREFLH (cultures fruitières, légumières, horticoles). La Région anime le groupe de travail « agriculture » des Régions françaises à Bruxelles et travaille d'ores et déjà en lien avec la conseillère de la Commission de Régions de France.

La Région sera par ailleurs particulièrement attentive et active sur certaines productions spécifiques, telle que la production laitière par exemple. La « crise du lait » reste en effet un sujet préoccupant pour notre collectivité. Dans le cadre de la disparition des quotas laitiers européens, de la fluctuation des marchés et de prix non rémunérateurs, les exploitations laitières sont très fragilisées. Ce sujet continuera nécessairement à être très présent dans le cadre des négociations sur la future PAC.



3

**PROFESSIONNALISER
LES PROCÉDURES TANT
EN INTERNE QU'EN EXTERNE
POUR OPTIMISER LES
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
SUR LE TERRITOIRE**

Pour porter les priorités de la Région sur la scène européenne et saisir un maximum d'opportunités, il est essentiel de mettre en place les outils adaptés. Dans ce cadre, nos actions avec nos partenaires locaux (Maisons de l'Europe notamment) seront recentrées autour de ces objectifs prioritaires. Par ailleurs, la Région entend monter en puissance sur l'accompagnement des projets européens et le soutien des porteurs de projet et optimiser la gestion des fonds structurels. Elle souhaite également aller au-delà de ses partenariats interrégionaux actuels en cohérence avec sa nouvelle stratégie internationale. La Région encouragera également la mobilité des jeunes ligériens à travers différents programmes. Il est enfin proposé de favoriser le rapprochement du bureau de Bruxelles avec les acteurs du territoire en leur ouvrant l'accès à l'association et de réorganiser de manière plus optimale les services de la Région pour atteindre l'ensemble des objectifs visés.

I. MONTER EN PUISSANCE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EUROPÉENS ET SUR LE SOUTIEN AUX PORTEURS DE PROJET

Malgré l'intérêt des financements qui y sont associés, encore trop peu de structures ligériennes s'investissent dans des projets européens.

C'est parfois, simplement, par manque de connaissance de ceux-ci. Pour relever cet enjeu, la Région veut développer une communication adaptée et s'appuyer plus encore sur les réseaux locaux dont elle dispose.

Ainsi, elle s'inscrit dans une logique de subsidiarité et de recherche de mutualisation des initiatives avec les structures existantes sur le territoire (UBL–Université Bretagne Loire, réseau Entreprise Europe Network, CCI, pôles de compétitivité, cellules Europe, etc.) en vue de toucher nos principaux publics cibles : acteurs économiques, acteurs de la recherche et de l'enseignement, etc.

Cet engagement s'appuiera sur un travail conjoint de la Région et de son bureau à Bruxelles, pour un décodage systématique de l'information européenne en vue d'identifier avec précision les opportunités de financements européens pour nos acteurs régionaux. Elle permettra également une lisibilité pour les acteurs ligériens, leur permettant une orientation parmi le grand nombre de dispositifs, via une plateforme unique.

La Région entend donc non seulement accompagner les porteurs de projets dans l'identification et la validation d'opportunités de financement mais elle veut aussi les aider à « rassembler leurs énergies » pour organiser des réponses collectives lorsque celles-ci s'avèrent adaptées ou tout simplement nécessaires.

On le sait, la majorité des financements européens exigent l'existence d'un consortium de partenaires. Là encore, le travail en réseau avec les partenaires régionaux est essentiel et c'est sur cette base que la Région entend construire sa stratégie.

C'est d'ailleurs l'un des objectifs recherchés dans la restructuration de la direction des politiques européennes de la Région (cf. ci-dessous).

Enfin, la Région veut être présente aux côtés des porteurs de projets lorsqu'il s'agira pour eux de préparer les dossiers de soumission. Trop souvent en effet, c'est la crainte d'avoir à remplir des dossiers trop lourds ou trop complexes qui les rebute. Il importe donc que la Région leur vienne en soutien.

Ciblage par rapport aux objectifs et priorités des programmes européens concernés, construction et animation du partenariat, élaboration du plan de financement, aide à l'écriture du dossier, relecture et adaptation au vocabulaire européen, traduction du dossier en anglais : tels sont certains des besoins les plus prégnants des acteurs ligériens désireux de saisir les opportunités offertes par les financements européens (hors fonds structurels).

La Région entend ainsi développer auprès de ces acteurs du territoire une offre de services « sur mesure » et une politique de soutien permettant de faciliter le montage et la mise en œuvre de ces projets européens.

Afin de structurer cet accompagnement des porteurs de projets, la Région souhaite réorienter et renforcer le « Fonds régional d'aide au montage de projets européens ». L'objectif de cet outil sera d'offrir aux acteurs locaux une ressource experte pour les aider sur l'ingénierie de montage de leur projet et sur les modalités d'évaluation de la mise en œuvre de leur projet.

Le Fonds régional d'aide au montage de projets européens mobilisera des experts dont le rôle sera d'accompagner les organismes et collectivités engagés dans une démarche de candidature à des programmes dédiés à l'innovation, à la croissance et à l'emploi auprès des instances communautaires.

Cet appui sera proportionné au besoin d'accompagnement identifié et portera spécifiquement sur les domaines d'expertise nécessaires à la bonne fin du dossier. Les cabinets en charge des missions d'appui seront ainsi sélectionnés au cas par cas, sur une liste d'intervenants labellisés, en accord avec les différentes parties intéressées.

L'implication régionale dans les réseaux d'influence au niveau européen sera également développée grâce à la participation active aux réseaux spécialisés actifs à Bruxelles et reconnus par les institutions européennes (ERRIN, ERIAFF, CRPM, etc.). Des groupes de travail thématiques européens intégrant des structures régionales (par exemple, le RFI Food Cap Aliment, l'UBL, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre régionale d'agriculture et Valorial pour l'agro-alimentaire), pourraient être mis en place et animés par la Région et le bureau de Bruxelles pour mutualiser les moyens, faciliter la circulation de l'information sur les projets européens et permettre de porter une voix territoriale organisée et forte à Bruxelles.

Une meilleure identification des opportunités européennes, une plus grande mise en réseau des porteurs de projets, une implication renforcée dans les réseaux d'influence au niveau européen, un soutien renforcé au montage de dossiers : tels sont les objectifs que se fixe la Région.

Mais c'est aussi bien plus en amont que la Région peut être utile. En particulier, la Région s'impliquera auprès de groupes consultatifs *ad hoc*, d'associations européennes et des services de la Commission européenne afin de promouvoir ses priorités scientifiques dans des secteurs de pointe. Cette implication en amont permettra ensuite d'aiguiller ou d'impulser de manière active de nouveaux appels à projets lancés par la Commission. Le travail de lobbying exercé permettra ainsi à la Région et ses acteurs de gagner en visibilité, d'être crédibles et pris en compte sur la scène européenne. Afin que ce travail soit efficace, il nécessitera une réelle coordination de nos équipes avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la représentation d'intérêts, au niveau régional, national et européen.

II. OPTIMISER LA GESTION DES FONDS STRUCTURELS

Compte-tenu du décalage existant entre les niveaux de programmation et de consommation des crédits, la Région se doit d'inverser cette trajectoire et de réunir les conditions d'une consommation optimale des crédits disponibles. Cette notion doit néanmoins être nuancée selon les fonds gérés par la Région.

Pour le FSE, la programmation est bien avancée par rapport aux objectifs temporels de programmation. Toutefois, les objectifs d'optimisation de la réalisation et de la bonne exécution par rapport aux cibles de performance et de bonne consommation demeurent.

L'engagement des crédits FEDER est aujourd'hui en-deçà de la valeur-cible fixée à ce stade d'avancement du programme, du fait du temps de maturation lent pour certains projets importants d'infrastructures mais aussi d'incertitudes réglementaires encore à lever. Toutefois, la Région va prendre différentes initiatives pour combler le plus rapidement possible ce retard et assurer une montée en puissance des niveaux d'engagement et de consommation conformes aux objectifs communautaires.

Le démarrage plus tardif du programme FEADER conduit également à un décalage dans la mise en œuvre des fonds. Face aux besoins et aux attentes des professionnels agricoles, la Région a engagé des moyens humains et techniques nécessaires à la reprise des dossiers engagés comme au traitement des dossiers entrants. Elle a par ailleurs déjà mis en place des mesures de simplification par une instruction unique des dossiers pour les fonds communautaires et les fonds régionaux ainsi que le versement concomitant de ces aides aux bénéficiaires. Mobilisée hier pour que l'État prenne en charge les avances de trésorerie nécessaires au démarrage du pro-

gramme, elle continue à faire pression pour que soient rapidement déployés les outils permettant le paiement complet des aides.

De la même manière, sur le FEAMP, la Région poursuivra son engagement auprès de l'État et de l'ASP pour que les actions qui leur reviennent soient prises dans les meilleurs délais. De son côté, elle mettra tout en œuvre pour aider à la résorption du retard considérable pris dans le démarrage du programme FEAMP. Ainsi, en réponse aux besoins et attentes des professionnels de la pêche et de l'aquaculture, un accompagnement renforcé des porteurs de projets sera engagé. Au plus près du terrain et en concertation étroite avec les filières, elle agira pour que les financements puissent être mobilisés au plus tôt et dans un cadre parfaitement sécurisé.

Sur l'ensemble des fonds, la Région entend utiliser pleinement les opportunités offertes par la Commission européenne en matière de coûts simplifiés et de forfaitisation des dépenses éligibles afin d'accélérer et de sécuriser la mise en paiement de l'aide communautaire.

L'enjeu majeur pour les porteurs de projets est la simplification du recours aux fonds européens. Il convient donc de mettre en place des mesures d'accompagnement des porteurs de projets afin de développer toute la pédagogie nécessaire pour une bonne utilisation des fonds européens structurels et d'investissement.

Outre les guides pédagogiques et les documents d'information diffusés auprès des porteurs, il faut apporter une présence humaine quotidienne et assurer une disponibilité pour expliquer, préciser et diffuser les bonnes pratiques en termes de mise en œuvre des opérations cofinancées.

Cet accompagnement doit permettre de s'assurer de la pertinence de la mobilisation des fonds européens pour chaque projet présenté et assurer auprès du bénéficiaire que le montage de son dossier est le plus simple au regard des règles de gestion.

Les objectifs relatifs à la gestion des fonds structurels européens sont donc les suivants :

- privilégier les projets structurants les mieux à même de contribuer à la réalisation des indicateurs de performance ;
- fluidifier la gestion des dossiers en développant le recours à la dématérialisation et aux outils de simplification ;
- accompagner les porteurs dans le montage des dossiers de demande de subvention et de paiement ;
- diffuser l'information sur l'existence des dispositifs existants en région en s'appuyant sur les relais du territoire (Maisons de l'Europe, acteurs relais du type technopoles, etc.)

III. AGIR AU-DELÀ DU CHAMP DE NOS COOPÉRATIONS EUROPÉENNES HISTORIQUES

Au-delà de nos coopérations européennes actuelles, et en cohérence avec la nouvelle stratégie internationale de la Région, l'effort de déploiement des actions internationales portera en priorité sur l'Europe, qui représente aujourd'hui 60 % des exportations françaises, avec comme première destination l'Allemagne, les partenaires/marchés italiens, espagnols et anglais très actifs.

L'action de la Région des Pays de la Loire veillera en particulier à accompagner les acteurs du territoire dans leur parcours à l'international (entreprises et clusters notamment) et à développer l'attractivité du territoire.

Il est par ailleurs proposé de :

- chercher, en fonction des opportunités, à travailler avec d'autres régions européennes que les partenaires régionaux traditionnels de notre collectivité ;
- développer des partenariats européens, dans le cadre de projets identifiés, allant aux delà des seules régions (États, fondations, entreprises, interclustering, etc.) ;
- mieux orienter nos partenariats historiques autour de nos ambitions économiques.

La coopération des Pays de la Loire avec d'autres partenaires permettra d'élargir les opportunités offertes et d'assurer des retombées économiques plus importantes.

IV. ENCOURAGER LA MOBILITÉ DES JEUNES LIGÉRIENS

La Région recentrera les enjeux de mobilité sur certaines priorités concrètes (export proche, opportunités professionnelles, etc.). Dans ce cadre, il est proposé de :

- favoriser la mobilité des lycéens ligériens (séjours courts à vocation culturelle et linguistique) avec l'utilisation, en particulier, des crédits éducatifs déconcentrés ;
- encourager la mobilité des apprentis et étudiants ligériens s'inscrivant dans le cadre d'une

démarche professionnalisante (d'une durée assez longue : apprentissage d'une langue, etc.). À cet égard, le programme d'aide à la mobilité des stagiaires de la formation professionnelle continue contribue à favoriser une ouverture des jeunes et des adultes en formation à une dimension européenne et internationale de l'économie, à la maîtrise des langues vivantes et de ce qu'implique une pratique professionnelle à l'étranger ;

- poursuivre la politique de soutien au dispositif V.I.E. (volontariat international en entreprise) ;
- assurer, en lien avec l'État, le pilotage du Comité régional de la mobilité (COREMOB) ;
- encourager les programmes Erasmus.

Enfin, les étudiants étrangers présents en Pays de la Loire durant leur scolarité (en particulier grâce au programme Erasmus) sont la base de ce que l'on peut qualifier de «soft power» au bénéfice futur de la région. Une réflexion et des actions sont à mener avec les différents partenaires (rectorat, universités, écoles supérieures) pour capter ce public et en faire à leur retour dans leurs pays d'origine des relais actifs pour faire rayonner la région.

V. FAVORISER LE RAPPROCHEMENT DU BUREAU DE BRUXELLES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le bureau de représentation de la Région des Pays de la Loire à Bruxelles était depuis plusieurs années regroupé avec les Régions Bretagne et Poitou-Charentes en « Espace interrégional Européen » fonctionnant sous forme d'association. Avec la réforme territoriale qui entérine la fusion de la Région Poitou-Charentes avec les Régions Limousin et Aquitaine ainsi que la décision de la Bretagne d'avoir une représentation autonome à Bruxelles, il a été décidé d'entamer une réflexion sur les membres et la structure de l'association.

Le travail en commun avec d'autres Régions présente un intérêt réel. La Région entend le poursuivre et le développer.

Néanmoins, dans le cadre d'un même bureau, ce travail en commun peut exposer à des risques de positionnements différents sur certains sujets, ne permet pas forcément de valoriser à plein les spécificités de notre région et peut conduire les agents de l'association à poursuivre plusieurs priorités contradictoires au même moment.

Dans ce contexte, il a été décidé d'abandonner la structure interrégionale pour une structure intrarégionale permettant une meilleure visibilité de la Région, une action plus offensive sur des sujets clés, et la création de synergies entre les membres de l'association.

Des négociations ont été engagées avec la Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire ainsi qu'avec la Chambre régionale d'agriculture. Leur participation en tant que membre de l'association permettra de renforcer la mutualisation et la cohérence de nos initiatives à Bruxelles. Elle garantira également une meilleure connaissance des besoins des acteurs ligériens souhaitant être actifs au niveau européen et un accompagnement plus proactif sur la scène européenne. La CCI a d'ores et déjà marqué son grand intérêt à rejoindre l'association.

Il est également envisagé que des collectivités publiques soient associées à la représentation de la Région à Bruxelles. Des discussions seront à cet égard lancées dans les prochaines semaines/mois. Une contribution financière à négocier pourrait dans ce cadre être envisagée, en contrepartie de laquelle des prestations spécifiques pourraient être proposées telles que : réunions d'information sur les sources de financement et qualification d'opportunités ; organisation de rencontres à Bruxelles avec les acteurs d'un secteur prioritaire ; formation spécifique des acteurs des collectivités territoriales aux programmes de financements européens ; support spécifique au montage de dossiers de demandes de financement ; identification des acteurs pouvant aider à la gestion de projets.

L'action du bureau de Bruxelles sera recentrée sur ce qui doit être son cœur de métier, à savoir la recherche de nouveaux financements européens et l'accompagnement des porteurs de projets et la promotion des intérêts de la Région auprès des institutions européennes sur des thématiques en lien direct avec les prérogatives premières de la Région.

En particulier, le bureau de Bruxelles devra jouer le rôle de facilitateur entre la Région et les institutions européennes ou les autres acteurs européens et permettre de filtrer les informations pertinentes pour la Région, d'analyser ces informations au regard des politiques régionales prioritaires, de les contextualiser et de détecter les opportunités non ou moins visibles de la Région.

des fonds européens et ceux qui assurent le portage des appels à projets et programmes européens. C'est gage de synergie entre ces services, de rassemblement des énergies et d'optimisation des moyens.

La transversalité réaffirmée entre les directions de notre collectivité autour des priorités européennes est aussi un gage d'efficacité, le soutien des « directions métiers » étant essentiel à la réussite d'un projet européen porté ou soutenu par la Région. Ces directions pourront être aux côtés de la DPEC dans l'aide apportée aux porteurs de projets.

Le bureau de Bruxelles, renforcé, travaillera en coordination parfaite avec la DPEC. Il bénéficiera ainsi des moyens humains déployés en région et, à l'inverse, pourra relayer leur action auprès des autorités européennes et des structures basées à Bruxelles. Les membres de ce bureau auront aussi vocation à appuyer, sur le terrain, en proximité, chaque fois que nécessaire, les équipes mobilisées autour d'un appel à projet ou d'un dossier européen.

Plus offensif sur la recherche d'opportunités pour les acteurs ligériens, plus engagé dans le travail de lobbying auprès des institutions européennes, plus présent dans les cercles d'influence publics et privés bruxellois, plus actif dans le soutien concret aux porteurs de projets, le bureau de Bruxelles représente un maillon essentiel à la réussite de la stratégie régionale.

Par ailleurs, le renforcement des liens avec les équipes de la CRPM et de la Commission Arc Atlantique est aussi une priorité car il permettra, là encore, de relayer efficacement l'ambition européenne de la Région mais aussi de contribuer à animer les travaux au sein de cette commission.

Cette organisation nouvelle, structurée autour des priorités affichées par la Région, est un des facteurs clés qui permettront d'atteindre les objectifs décrits dans ce document.

VI. UNE RÉORGANISATION PLUS OPTIMALE DES SERVICES DE LA RÉGION POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS VISÉS

La création de la nouvelle Direction des Politiques Européennes et de la Contractualisation (DPEC) s'inscrit pleinement dans le cadre de la nouvelle stratégie européenne de la Région.

Elle doit être l'outil interne permettant la mise en œuvre des priorités décrites ci-dessus.

Pour cela, il a été décidé d'unir dans une même direction les services en charge de la gestion

3 objectifs

14 mesures

OBJECTIF 1 : PORTER LES PRIORITÉS RÉGIONALES SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE

- en se focalisant sur les dossiers à fort enjeu sur le territoire : secteurs d'activités structurants pour la région, secteurs dans lesquels la région a des avantages à défendre à Bruxelles, sur la transition énergétique ;
- en optimisant le lobbying maritime atlantique, notamment suite à l'accès de la Région à la Présidence de la Commission Arc Atlantique (CAA) ;
- en mettant l'accent sur la mobilité des jeunes ligériens, atout indéniable pour l'emploi.

OBJECTIF 2 : OPTIMISER LES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENTS EUROPÉENS EXISTANTES ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES POSSIBILITÉS DE MOBILISATION DE FONDS EUROPÉENS

- mieux s'investir dans les programmes européens qui présentent un intérêt fort pour la Région,
- profiter des opportunités de financement proposées par la BEI aux structures régionales,
- dynamiser les investissements stratégiques en s'appuyant sur le plan Juncker,
- mieux coordonner la programmation des fonds structurels avec la mise en œuvre de la stratégie régionale,
- préparer l'avenir au moyen d'un lobbying offensif.

OBJECTIF 3 : PROFESSIONNALISER LES PROCÉDURES TANT EN INTERNE QU'EN EXTERNE POUR OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

- monter en puissance sur l'accompagnement des projets européens et sur le soutien aux porteurs de projet,
- optimiser la gestion des fonds structurels,
- agir au-delà du champ de nos coopérations européennes historiques,
- encourager la mobilité des jeunes ligériens,
- favoriser le rapprochement du bureau de Bruxelles avec les acteurs du territoire,
- réorganiser de manière plus optimale les services de la Région pour atteindre les objectifs visés.

Région des Pays de la Loire - Février 2017
Directeur de la publication : Bruno Retailleau
Co-directeur de la publication : François Pinte
Mise en page : Anima Productions (44)
Impression : Edicolor (35)
Imprimé sur du papier 100 % recyclé



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
la Région des
Pays de la Loire
et Ecofolio.

EU- ROPE

#pdIEurope

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

